



Dès sa prise de fonctions, le nouveau Directeur Général a fin juillet convoqué un CTS pour modifier l'organisation de la DG.

Un des deux postes de DGA est supprimé pour être remplacé par un poste d'Adjoint au DG.

Les Délégués territoriaux redeviennent des Directeurs territoriaux.

Le SNPA a abordé en questions diverses l'implantation de la DG et le devenir du Campus.

CTS

1^{er} septembre 2015

Ordre du jour



Organisation de la DG

Modification de l'organisation de la DG

Le Directeur Général siègeait en qualité d'expert pour expliciter la modification de l'instruction.

Le Directeur Général souhaite un seul poste de DGA avec une compétence générale dans l'objectif d'un meilleur fonctionnement. Le DGA aura les mêmes compétences que le DG, ce qui permettra d'avoir en permanence un interlocuteur.

La création d'un poste d'Adjoint au DG découlant de la suppression d'un des deux postes de DGA correspond à une compétence particulière. En effet l'Adjoint au DG est chargé des relations institutionnelles, du dialogue avec les élus notamment les communes forestières et les partenaires de la filière forêt bois. L'adjoint assure la coordination Corse/DOM et est aussi chargé des relations internationales.

En réponse au SNPA qui a souhaité connaître la signification du retour à l'appellation directeur pour les délégués territoriaux, le Directeur Général apporte les précisions suivantes ;

- Je ne sais pas ce que c'est qu'un délégué, mais je sais qu'un directeur dirige. Mon intention n'est pas de revoir le SDO, car j'ai bien noté qu'il y a besoin de stabilité. Cette appellation est un changement d'esprit et non d'organigramme.
- Dans mon esprit je reviens à un fonctionnement hiérarchique, car je ne peux pas m'adresser aux 9000 personnels.
- Pour les territoires mon point d'entrée c'est les directeurs et directrice territoriaux. Ils ont un rôle imminent à assurer et je ne passerai jamais au-dessus de leur tête.

Par ailleurs le Directeur Général se présente comme déléguant beaucoup, faisant à priori confiance à ses collaborateurs, mais exigeant une totale loyauté. Il ajoute qu'il n'est ni dogmatique, ni idéologue.

Vote sur le projet d'instruction

- POUR : UNIPEF
- Abstention : SNPA, CGC

Questions diverses

Le SNPA évoque la résolution du CA qui donne mandat au DG pour trouver un site unique pour la Direction Générale, dans le cadre de la négociation du futur contrat. Le SNPA rappelle ses combats victorieux contre les projets de délocalisation du Siège en province.

Le SNPA indique que le déménagement d'une partie des personnels à Montreuil ne doit être qu'une situation temporaire et que le regroupement de tous les personnels doit se faire à proximité du 2 avenue de Saint Mandé.

Le DG répond qu'effectivement il a un mandat du Conseil d'Administration pour regrouper les personnels « parisiens » sur un seul site. Le DG considère que le déménagement à l'Arboreal dont le loyer est onéreux, ne doit être qu'une situation temporaire. I

A cette occasion il souhaite revoir le SPSI (schéma pluriannuel et stratégique immobilier) et ceci dans le cadre d'une meilleure rationalisation de notre parc immobilier. Les biens inutiles seront vendus, rappelant que ceci s'inscrit dans la politique de l'Etat.

Le Directeur Général réfléchit à un projet de regroupement des personnels actuellement sur Paris et considère que l'ONF doit demeurer propriétaire de son Siège. L'idée serait de trouver

une implantation dans Paris intra-muros, mais le DG tient à préciser qu'actuellement il n'y a aucun projet qu'il faut du temps et que cela fait partie des négociations du futur contrat. Le DG précise de nouveau que le schéma de l'Arboreal ne lui convient pas.

Le SNPA a posé la question du devenir du CAMPUS. Le Directeur Général n'a pas souhaité développé ce sujet, se contentant de répondre que Monsieur Bouthier se rendra demain à Velaine et qu'il dira des choses au nom du Directeur Général.

Le prochain CTS se tiendra le 08 octobre prochain

Fin du cts 10 H 10